

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués (AD) de l'automne 2017

- Date:** Mercredi, 15 novembre 2017 – 10h00 à 16h00
- Lieu:** Salle de concert du théâtre municipal, Frobургstrasse 3, Olten
- Présents:** 93 délégués (selon le registre des délégués), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la liste de présence
- Direction:** Urs Brändli, Président de Bio Suisse
- Procès-verbal:** Ursula Salathé Christ
-

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 12 avril 2017
- 1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2018

2 Modifications des statuts et autres décisions

- 2.1 Adoption des objectifs à long terme 2025
- 2.2 Instauration d'une instance de recours indépendante (inclusion dans les Statuts et adoption du règlement)

3 Élections

- 3.1 Élections de l'organe de révision

4 Informations

- 4.1 Propositions d'amélioration de la durabilité des fermes Bourgeon – mise en œuvre de la motion de Bergheimat
- 4.2 Cahier des charges: alimentation des ruminants
- 4.3 Réforme de la structure des commissions
- 4.4 Rapport sur les affaires politiques
- 4.5 Conférence de Thomas Anken

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs

Le Président Urs Brändli ouvre l'Assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués, invités et représentants de la presse. Il aborde brièvement chaque point de l'ordre du jour, mentionne la remise des prix du Bourgeon Gourmet la semaine passée et complimente les productrices et producteurs innovateurs qui officient comme ambassadeurs-trices du Bourgeon.

Christina de Raad (Comité) souhaite la bienvenue aux personnes présentes en français et le Directeur Daniel Bärtschi transmet les salutations du Secrétariat. La rencontre IFOAM/OWC en Inde la semaine dernière lui a permis de constater que le mouvement bio mondial connaît une progression constante. Bio Suisse est considérée comme un modèle par sa forte présence et unité ainsi que son orientation commune.

La liste des personnes excusées peut être consultée au bureau de vote. Sont élus comme scrutateurs sans opposition ni abstention: Peter Waltenspül (Bio Zug) – chef du bureau de vote, Leandra Gertsch (BTA), Esther Zeltner (Bio Nordwestschweiz), Thomas Frei (Bio Zürich und Schaffhausen), Esther Auroi (Bärner Bio Bure) et Stéphane Deytard (Bio-Vaud).

Voici les cinq motions sur des points à l'ordre du jour qui ont été déposées avant l'assemblée ainsi que deux prises de position et une pétition:

- Motion de Biofarm du 31.10.2017 concernant le point 1.3 Planification annuelle: continuation de la CLTC et de la CLI;
 - Motion de Prokana du 07.11.2017 concernant le point 2.1 Objectifs à long terme 2025;
 - Motion des Bärner Bio Bure du 08.11.2017 concernant le point 2.1 Objectifs à long terme 2025;
 - Motion des Bärner Bio Bure du 08.11.2017 concernant le point 4.2 Alimentation des ruminants;
 - Pétition de Bio Genève du 09.11.2017;
 - Prise de position du Comité du 11.11.2017 par rapport à la motion de Biofarm (CLTC/CLI);
 - Prise de position de Bio Jura du 13.11.2017 concernant le point 4.2 Alimentation des ruminants;
 - Motion de Bergheimat du 14.11.2017 concernant le point 2.1. Objectifs à long terme 2025.
- Toutes les motions et prises de position ont été mises en ligne sur le site internet. D'autres motions peuvent encore être déposées par écrit au bureau de vote pendant l'assemblée.

Urs Brändli suggère de déplacer le point 4.3 Réforme de la structure des commissions et de le traiter avec le point 1.3, en même temps que la motion de Biofarm du 31.10.2017. Les représentants de Bio Genève recevront la possibilité de présenter leur pétition avant la collation de midi, après le point 2.1 Objectifs à long terme. La pétition n'a pas pu être ajoutée à l'ordre du jour, car elle nous est parvenue après écoulement du délai statutaire. L'AD approuve la procédure. L'ordre du jour est adopté avec les modifications proposées.

Les 100 délégués et les 37 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 90 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement. En tout, 93 délégués étaient présents à cette assemblée.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 12 avril 2017

Le procès-verbal est adopté sans opposition, avec une abstention et avec remerciements à son rédacteur Christian Voegeli.

1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2018

Le Directeur Daniel Bärtschi présente à l'aide de sept transparents les points principaux de la planification. Les transparents font ressortir les priorités des différents services et où les activités sont étoffées. La planification annuelle et le budget 2018 ont été joints à l'envoi des documents préparatoires de l'AD du 10.10.2017.

Monika Rytz, Comité, présente le budget 2018. Le Comité table pour 2018 sur des recettes de 15,152 mio CHF. Les dépenses prévues se situent à 15,237 mio CHF et sont supérieures aux recettes de 85'229 CHF. Pour la première fois, les dépenses contiennent aussi l'Instance de recours indépendante. Le Comité compte pour 2018 sur des contributions des producteurs en hausse d'environ 7 % par rapport au bouclage 2016 et dans le même ordre de grandeur qu'au budget 2017. Les droits de licences et d'utilisation de la marque ont été estimés à un niveau similaire que dans le budget 2017. Les recettes prévues proviennent à 64 % des droits de licences et d'utilisation de la marque. En comparaison au bouclage 2016, les charges excédentaires prévues dans le budget sont principalement liées à la dissolution de réserves en 2016. Il y a également des transferts entre les éléments prestataires. Monika Rytz présente des vues d'ensemble des projets planifiés pour les grandes cultures et de l'utilisation de l'argent pour la promotion du lait. Des graphiques avec comparaisons pluriannuelles des recettes et dépenses complètent la présentation. Le département Finances, Personnel, Administration et TI a été renommé Finances & Services. Le bouclage 2018 présentera, en vue d'accroître la transparence, aussi l'utilisation des fonds des moyens spécifiquement affectés. L'objectif des comptes est toujours d'avoir un résultat équilibré. Une erreur s'est glissée dans les documents préparatoires en allemand: le Comité recommande aux délégués d'adopter le budget tel quel avec un excédent *de charges* de CHF 85'229. – et non avec un excédent *de recettes* comme écrit.

Aucune question n'est posée au sujet de la planification annuelle ou du budget 2018. Urs Brändli passe donc avec remerciement à la première motion.

Frank Siffert et Matthieu Glauser, Bio-Vaud, présentent les points principaux de leur motion d'amendement sur la répartition des soutiens financiers de l'OFAG entre les OM régionales et le Secrétariat de Bio Suisse et la mise en place d'un groupe de travail pour définir ensemble l'utilisation de ces fonds. Ils expliquent que le nombre de membres progresse continuellement, y. c. des producteurs en reconversion, et plus particulièrement en Suisse romande, ce qui est notamment dû aux efforts fournis par les OM et à la foire agricole à Moudon. Cette foire agricole représente surtout une action commune pour l'obtention d'un objectif commun. Les marchés et les foires suisses sont essentiels pour établir des liens de confiance entre les producteurs et les consommateurs. La présence des OM à la foire est également importante. Bio-Vaud est de l'avis que les structures de Bio Suisse et les contributions pour les OM n'évoluent pas dans les mêmes proportions et exige que Bio Suisse soutienne les OM de toute la Suisse en conséquence, comme cela est proposé dans Avanti 2025. Frank Siffert et Matthieu Glauser demandent d'adopter la motion de Bio-Vaud afin d'établir un meilleur équilibre entre Bâle et les OM.

Milo Stöcklin, Comité, présente la position du Comité et explique la répartition de l'argent de l'OFAG: Les marchés régionaux sont très importants, ils constituent les piliers de notre communication. Ils permettent de développer des produits et de promouvoir les ventes. Mais cet argent ne peut pas être distribué de n'importe quelle façon. Il existe des conditions qui sont aussi vérifiées. Bio Suisse reçoit des demandes d'argent d'un montant nettement supérieur au budget alloué par l'OFAG. Jusqu'à présent, Bio Suisse a systématiquement complété les montants manquants avec ses propres fonds. Il y a maintenant un nouveau grand marché. Nous avons également gagné en poids et recevons par conséquent davantage de demandes. Cela nous oblige à fixer une limite supérieure, ce qui permet aussi de donner du poids aux marchés. Les responsables ont été inclus à plusieurs reprises dans la recherche de solutions. La solution présentée a été adoptée par la grande majorité des responsables de marché et se situe pour 2018 à CHF 600'000.– pour le soutien direct de tous les marchés. CHF 200'000.– sont en outre utilisés pour la communication des marchés et CHF 500'000.– pour du matériel de promotion. Globalement, Bio Suisse verse plus d'un million de francs pour les marchés. Au maximum CHF 150'000.– peuvent être demandés pour chaque marché, ce qui est suffisant pour la majorité d'entre eux. Le budget des foires de Bio-Vaud est trois à quatre fois plus élevé que ceux des autres marchés, il est toutefois nécessaire de fixer un plafond.

Frank Siffert précise que pas tous les responsables n'ont pu participer à cette rencontre. Les représentants de Bio-Vaud étaient coincés dans le train quand ces CHF 150'000.— ont été décidés. Avec cette nouvelle clé de répartition, Bio-Vaud obtient environ CHF 10'000.— de moins alors que les dépenses augmentent de CHF 250'000.—. Il est de l'avis qu'avec ce système de répartition, Bio Suisse versera finalement moins que CHF 600'000.— parce que certains marchés n'utiliseront pas tout l'argent qu'ils pourraient obtenir. Bio-Vaud ne défend pas uniquement son marché mais tous les marchés et surtout la liberté des OM de réaliser des actions.

Étant donné que les explications de Milo ne soulèvent aucune question, Urs Brändli ouvre la discussion.

L'idée d'un plus grand marché axé sur l'avenir plaît à Thomas Herwig, Bio Jura, mais les coûts de presque un million l'ont quasi «renversé». Il faudrait un nouveau projet sous un autre nom et avec un autre financement. S'accuser mutuellement n'apporte rien. Les dépenses marketing servent en premier à la promotion du Bourgeon, notre marque. La balle est à nouveau dans le camp du marketing. Cette histoire a fait souffler beaucoup de vent, toutefois pour lui, peut-être en raison de la langue, sans beaucoup de substance. Un changement de marché dans cet ordre de grandeur a besoin d'autre chose.

Urs Brändli précise que les demandeurs souhaitent aussi promouvoir le Bourgeon. La question qui se pose est comment nous utilisons les moyens financiers et où les moyens disponibles déploient le plus d'effet.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, dit qu'il a participé à la séance avec les responsables de marché. Il est clair pour lui que le marché de Bio Ostschweiz avec son budget de CHF 30'000.— et ses 70 exposants est bel et bien un marché mais que celui de Bio-Vaud se situe dans une ligue supérieure et doit être abordé différemment. Il faut recourir au sponsoring. Il ne peut malheureusement pas soutenir la motion.

Urs Brändli demande s'il y a d'autres intervenants.

Frank Siffert précise que leur foire ne joue pas dans une autre ligue mais qu'elle est nationale. Cette foire est pour tous les cantons, tous sont invités à y participer. La seule différence sont les frais supérieures de CHF 200'000.— mais seulement tous les deux ans.

Urs Brändli précise que la motion de Bio-Vaud sera votée à la fin. C'est au tour de Christian Butscher de présenter brièvement le point avancé: 4.3 Réforme de la structure des commissions:

Christian Butscher, Comité, explique que la réforme structurelle de 2014 n'est pas la seule réalisée par Bio Suisse, elle en avait déjà effectuée une précédemment. 2014 a vu l'institution de la Commission de la qualité (CQ), de la Commission du marché (CM) et de la Commission du Savoir (CS), les trois subordonnées au Comité, ensuite la création des groupes spécialisés. Aujourd'hui, nous soumettons au vote la création de l'Instance de recours indépendante (IRI). Le Comité a en outre décidé de dissoudre la Commission de labellisation de la transformation et du commerce (CLTC) et la Commission de labellisation des importations (CLI). Les membres actuels ont été remerciés par contact personnel. Mais ils ont également été invités à participer à la transformation des commissions de labellisation en groupes d'experts, c'est-à-dire l'institution par la Direction de groupes d'experts consultatifs pour les domaines Transformation et International.

(Corrections du transparent «Réforme structurelle: Transformation CLTC et CLI: «Le Comité a décidé de dissoudre la CLTC et la CLI. Leurs membres actuels ont été remerciés pour le 31.12.2017» (erreur en allemand: noté le 31.12.2018 au lieu de 31.12.2017). «Institution des Groupes d'experts consultatifs Transformation et International par le Secrétariat.» Rectification: l'institution n'est pas de la compétence du secrétariat mais de la Direction.)

On ne fait donc pas arbitrairement appel à des personnes selon les besoins. Les président-e-s actuels des CLA, CLTC et CLI restent membre de la CQ. Rien ne change pour l'AD: Elle garde conformément aux statuts les mêmes compétences en ce qui concerne le Cahier des charges et les Principes et objectifs et les organisations membres en matière de promulgation des règlements. La base continuera à être impliquée lors de votes et de conséquences en cas de modifications des statuts et du Cahier des charges.

Christoph Meili est prié de présenter la motion de Biofarm:

Dans sa motion, Biofarm a précisé pour quelles raisons la coopérative souhaite que la CLI et la CLTC soient maintenues: le Comité justifie sa décision de dissolution par une efficacité accrue et des prises de décisions rapides. Pourquoi donc cette urgence? La dissolution de la CLI et de la CLTC ne peut se justifier ni par la rapidité, ni par la durabilité, la minutie ou encore la crédibilité. Le processus décisionnel aurait été déclenché en mars de cette année. Pourquoi les membres de la CLI et de la CLTC, en tant que personnes directement concernées, n'ont-ils pas été impliqués dans le processus? Pourquoi au point 6.1 de la planification annuelle 2018, la collaboration du secrétariat avec les commissions de labellisation figure-t-elle au pluriel? Les personnes responsables de ce point n'étaient apparemment également pas impliquées. Pourquoi ni la Fédération ni les présidents ont-ils été impliqués dans cette décision? Pourquoi n'avons-nous appris la dissolution de la CLTC que dans le dernier numéro du Bioactualités et pourquoi la CLI n'a-t-elle pas été mentionnée? Le débat d'aujourd'hui sur une décision déjà prise ne suffit pas. La Fédération doit d'abord faire ses devoirs. Il y a deux possibilités: si la base souhaite dissoudre les commissions de labellisation, il faut modifier le CDC au printemps, ce qui n'est pas une mince affaire, car il faut redéfinir des compétences. Si le Comité a transféré les compétences des Commission de labellisation au secrétariat et à la Commission de la qualité, il a déjà outrepassé le CDC et ses compétences. Si la base souhaite maintenir les commissions de labellisation, il faut modifier les statuts au printemps. Il est nécessaire de poser des limites au Comité. Une modification des statuts pour garantir le maintien de la Commission de labellisation agricole, qui n'est pas en danger aujourd'hui, est en tous les cas nécessaire. La décision appartient à la base. Le but de la motion était la discussion de fond///de contenu. Concernant la discussion au niveau du droit fédératif, Biofarm souhaite la prise de position de la Commission de gestion (CG).

Urs Brändli remercie Christophe pour son intervention et souhaite donner du temps à la CG pour sa prise de position.

Urs Brändli demande à Christian Butscher de communiquer la prise de position du Comité:

Christian Butscher dit qu'on a reproché au Comité de ne pas avoir fait ses devoirs. Le Comité a réalisé une réforme structurelle de 2004 à 2008 en incluant la base et a formulé le Concept directeur. La deuxième réforme a également été réalisée avec la base. Elle a été adoptée en 2014 par la modification des statuts qui sont en vigueur depuis 2016. Les statuts avaient été préparés en conformité avec la législation et adoptés par l'AD. Concernant les devoirs, le Comité est ouvert et transparent. Il s'excuse de ne pas avoir adapté le Cahier des charges lequel n'a toutefois pas d'incidence sur l'organisation dans ce cas. Ce sont les statuts qui constituent la base légale de la Fédération et des organes. Ils ont été préparés en conformité avec la loi et présentés à la base, puis adoptés par l'AD.

CLTC et CLI: En novembre 2016, un état des lieux a été dressé avec la CLTC et une médiatrice sur la collaboration entre le domaine Transformation et Commerce du secrétariat et la CLTC par rapport à l'octroi des licences et à la reconnaissance des produits mais aucune avancée notable n'a pu être faite. Des structures ont été mises en place dans la CLTC et quelques discussions ont été menées pour améliorer la situation. Concernant la CLI, Paolo van den Berge nous a demandé pourquoi aucune réforme structurelle n'était faite au niveau de la CLI. L'inclusion dans la réforme a été souhaitée par la CLI. Personne n'a été ignoré.

Christian Butscher revient sur l'histoire de Bio Suisse et de ses organes: Bio Suisse a été fondée en 1980. À l'époque, le secrétariat avait à ses côtés un groupe de suivi externe élu par la base. Depuis, il y a eu énormément de changements, la roue tourne plus vite. Les droits de licences doivent pouvoir être traités proprement et de plus en plus rapidement. Des personnes avec une vision externe sont nécessaires. CLI: Le secrétariat dispose, avec ICB AG, d'une filiale qui se situe dans le domaine des importations à un niveau encore jamais atteint. ICB sera aussi confronté aux personnes élues dans le groupe d'experts. Les membres de la CLTC et de la CLI participent à la constitution des groupes d'experts.

Urs Brändli ouvre la discussion sur la motion de Biofarm et la prise de position du Comité.

Thomas Wiedmer, président de la CLA, a participé à la séance sur la réforme structurelle au printemps. Là aussi, la rapidité a été nommée comme raison pour la réforme, ce qui n'est pas un argument, pas plus que les capacités qui peuvent être créées au choix. Thomas Wiedmer critique la manière dont s'est

déroulée la séance. Il n'a pas été invité à d'autres séances. Concernant la CLI et la CLTC, la difficulté est que les promulgations des règlements deviennent de plus en plus complexes. En tant que producteur, il est très heureux qu'une commission assume une fonction de filtre, ce que la CQ ne fait pas. Il manque *l'adaptation*, ce qui rend l'élargissement de la CQ et des experts nécessaire. Il trouve toute la procédure décevante et pas digne d'une organisation de producteurs, même si c'est correct du point de vue des statuts. L'information a été transmise à la conférence des présidents, quatre semaines avant l'AD, mais sans être transparent. Il n'était pas possible de réagir à temps. Le tout est en contradiction avec la déclaration de bonne dirigeance de février 2016 avec une information claire et directe et un échange en temps utile, etc. L'information à l'AD est trop brève.

En complément à ce que Christoph Meili a dit: La modification rédactionnelle, consistant à supprimer l'année prochaine la CLI, la CLTC mais aussi la CLA du Cahier des charges et de les remplacer par Bio Suisse, a été acceptée d'office. Ce n'est pas vraiment faux sur le fond mais c'est tout de même une procédure bizarre. Je plaide en faveur de ce filtre. Du point de vue démocratique, il est important que des producteurs, des transformateurs et des personnes de l'importation puissent intervenir à temps, pas que dans la CG qui est de toute façon en sous-effectif. Lors de la révision des statuts, il a été dit que la CQ devait servir à décharger le Comité, elle sert maintenant comme argument pour supprimer les commissions de labellisation. Je demande de soutenir la motion de Biofarm.

Urs Brändli précise que la responsabilité, qui n'est plus assumée, sera prise en charge par les nouveaux organes, en particulier par la CQ pour laquelle nous avons constaté qu'une augmentation de l'effectif était à examiner. Les décisions nécessitent des connaissances spécialisées. Si des changements ont lieu, l'AD effectuera ces élections ou élections complémentaires. Ce n'est pas juste que le Comité a eu un comportement non conforme aux statuts. Nous nous tenons très clairement aux prescriptions. Concernant les commissions de labellisation: Nous ne voulons pas écarter les gens, nous faisons la même chose qu'avec les groupes spécialisés. Ce n'est rien d'entièrement nouveau.

Urs Brändli demande encore à la CG de prendre position.

Susanne Häfliger, CG, dit que Christoph Meili a contacté la CG le 25.10.2017 pour demander ce qu'il pouvait faire dans cette affaire. C'était à trop court terme pour nous et la CG a décidé d'attendre l'AD. La CG aura une séance la semaine prochaine et prendra position par la suite.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, dit que pour lui c'est une question de confiance envers le Comité. Il fait confiance au Comité d'impliquer les groupes spécialisés et de prendre leur avis au sérieux. Bilan: la communication est primordiale.

Urs Brändli avoue que la grande erreur du Comité a été d'oublier d'adapter le Cahier des charges. Le Comité s'excuse une nouvelle fois en bonne et due forme.

Stefan Schreiber, Bio Aargau, dit qu'il est important de réagir en cas d'incertitudes. Il plaide en faveur de la motion de Christoph Meili pour permettre d'obtenir un bon résultat.

Thomas Herwig, Bio Jura, se joint à l'orateur précédent. Concernant la communication, c'est le «nous» qui est important, pas le «ceux à Bâle» ou «ceux dehors». Nous vivons une accélération digitale. Ce défi nous préoccupera mais nous ne devons pas pour autant perdre notre culture. Tous ce qui n'est pas communiqué ouvertement ne vaut rien. Nous sommes maintenant des acteurs du marché et nous devons apprendre à le gérer.

Regula Bickel, présidente de la CLTC, membre de la CQ: Tout doit aller plus vite? Mais alors qui discutera des précédents? Une commission ou un groupe d'experts? Ce dernier serait une possibilité, où qu'il soit annexé. Le point impératif est de définir dans la description des fonctions de ce groupe, qui est responsable de sa composition. Jusqu'à présent, c'était le Comité qui en était chargé. Actuellement, le groupe d'experts joue un rôle de consultant, c'est-à-dire qu'il s'exprime sur un thème avec ses connaissances spécialisées. Mais le groupe d'experts ne décide pas, c'est la CQ qui le fait, sauf pour les pré-

cédents. Ces cas devraient dorénavant aussi être traités par la CQ. Pour Regula Bickel tout s'est passé trop rapidement et trop tôt.

Christian Butscher remercie Regula pour sa prise de position correcte et ajoute que les membres de la CLTC et de la CLI ont été informés personnellement et invités à participer au processus de l'année prochaine.

Vote sur la planification annuelle et le budget 2018

Motion d'amendement de Bio-Vaud du 27.9.2017

- ? Qui accepte la motion de Bio-Vaud (répartition des fonds de l'OFAG entre les marchés des OM régionales)? ☞ **{voix non comptées}**
- ? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{nette majorité}**
- ? Abstentions? ☞ **{quelques abstentions}**

⇒ **La motion d'amendement de Bio-Vaud est rejetée par une nette majorité.**

Motion d'amendement de Biofarm du 31.10.2017

- ? Qui accepte la motion de Biofarm (maintien de la CLTC et de la CLI avec le même cadre et le même budget que jusqu'à présent)? ☞ **{nette majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{quelques oppositions}**
- ? Abstentions? ☞ **{quelques abstentions}**

⇒ **La motion d'amendement de Biofarm est adoptée par une nette majorité.**

Vote final sur la planification annuelle et le budget 2018

- ? Qui accepte la planification annuelle et le budget 2018, document de l'envoi préparatoire du 10.10.2017 avec la modification adoptée précédemment? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la planification annuelle et le budget? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions ☞ **{quelques abstentions}**

⇒ **Le budget 2018 – version de l'envoi préparatoire du 10.10.2017 – doit être adapté en raison de la motion de Biofarm. Il est approuvé avec cette adaptation. Le budget attribué jusque-là à la CLTC et à la CLI est maintenu en 2018.**

2 Modifications des statuts et autres décisions

2.1 Adoption des objectifs à long terme 2025

Daniel Bärtschi informe sur les objectifs stratégiques «Avanti 2025» qui sont aujourd'hui soumis au vote des délégués. Il présente des transparents avec les axes stratégiques. Les objectifs formulés en détail ont été transmis avec l'envoi préparatoire du 10.10.2017. Il les résume en chiffres de la manière suivante: En 2025, plus de 25 % des entreprises agricoles suisses sont certifiées bio et 95 % d'entre elles sont certifiées Bourgeon. Au moins 1'000 preneurs de licences ou utilisateurs de la marque travaillent avec le Bourgeon. La part de marché des produits bio sur le marché suisse des denrées alimentaires atteint au minimum 15 %. Les entreprises Bourgeon se développent vers davantage de durabilité. Les consommateurs apprécient, achètent et savourent les denrées alimentaires Bourgeon. «Nous possédons le leadership thématique dans le domaine du bio – du champ à l'assiette», explique Daniel Bärtschi.

Aucune question de compréhension n'est posée suite aux explications de Daniel Bärtschi. Urs Brändli demande à Progana de présenter leur motion.

Claude-Alain Gebhard, Progana: Nous souhaitons que le chapitre III, Résultats attendus pour 2025 (page 2) soit adapté de la manière suivante: «Point 3 : La part de marché des produits conformes aux normes Bio Suisse bio au marché des denrées alimentaires suisse atteint au minimum 15 %. Les 3/4 de

ces produits doivent être d'origine indigène.» Progana justifie sa motion par le fait que Bio Suisse appartient aux agriculteurs Bourgeon suisses et que son but est de promouvoir la production indigène selon les normes Bio Suisse, comme décrit au Champ d'action 1, Agriculture et production: «*Leurs produits complètent l'offre suisse où cela est nécessaire.*»

Gaby Denoth, Bio Grischun, dit qu'ils soutiennent la première phrase mais estiment que la deuxième n'est pas réaliste. Si la deuxième phrase est biffée, ils soutiendraient la motion.

Urs Brändli dit qu'il voit la première partie de la même façon. Nous devons aujourd'hui déjà nous nourrir avec environ 50 % d'importations. Comment atteindre 75 % avec du bio? Notre objectif à tous est une croissance aussi forte que possible du Bourgeon et l'écoulement des produits des agriculteurs suisses à des conditions équitables. Notre but est de doubler le marché au niveau des surfaces et des ventes des différents marchés.

Claude-Alain Gebhard répond que Progana est d'accord que 50 % des produits soient d'origine suisse. «Nous acceptons d'adapter la phrase de 75 % à 50 %.»

Urs Brändli demande aux Bärner Bio Bure de s'exprimer sur leur motion:

Kathrin Schneider, Bärner Bio Bure, précise qu'ils n'ont rien contre la durabilité. Mais ils demandent la suppression du mot «tous» dans les objectifs en raison du travail et des coûts que l'évaluation de la durabilité pourrait engendrer.

Urs Brändli dit que la suppression de ce mot ne lui pose pas de problèmes. C'est l'AD qui décide des prescriptions contraignantes. Le Comité n'a pas la compétence pour rendre la durabilité obligatoire. Cette modification ne change rien aux lignes générales.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, dit qu'il a un problème avec le deuxième tous: «...pour tous les indicateurs». Il demande de le biffer. C'est problématique pour lui de vouloir être meilleur que les autres.

Urs Brändli soulève que pour biffer le deuxième «tous», il est nécessaire de formuler une motion.

Ruedi Voegele, Bio Zürich und Schaffhausen, explique qu'il a participé à l'élaboration des objectifs. «Nous sommes tous d'accord que nous voulons nous améliorer. De discuter maintenant de chaque mot n'apporte pas grand-chose. La mise en œuvre se fera par une modification du Cahier des charges, qui pourra alors être discutée de manière approfondie.» Il peut vivre avec le texte actuel.

Urs Brändli demande à Sepp Sennhauser s'il souhaite faire une motion. Sepp y renonce.

Matthieu Glauser, Bio-Vaud, dit qu'il ne s'agit peut-être que de détails mais qu'ils participent à définir la direction – et peut-être que dans quelques années, nous ne serons plus présents comme délégués et nous ne pourrons plus rien dire.

Urs Brändli demande des explications sur la motion de Bergheimat.

Maurus Gerber dit qu'il s'agit d'ajouter un objectif principal supplémentaire à la page 2, III, Résultats attendus: La croissance quantitative ambitionnée ne doit pas être obtenue au dépend de la qualité des produits Bourgeon. Il existe une tendance de diluer le Bourgeon en faveur d'une croissance sans retenue et d'en affaiblir le contenu. Cela n'est pas possible. La qualité est bien plus importante que la quantité! Bergheimat a de la peine avec l'idée d'intégrer les preneurs de licences dans la Fédération, c'est pourquoi ils proposent dans le champ d'action 8 de supprimer la phrase «*les preneurs de licences (transformation et commerce) sont intégrés dans la Fédération*» ainsi que la mesure possible «*ii. Planifier l'affiliation des preneurs de licences*». Le Bourgeon n'appartient qu'à nous, les paysans, et cela ne doit pas changer.

Urs Brändli dit n'avoir aucun problème d'ajouter que la croissance quantitative ne se fasse pas au dépend de la qualité. C'est dans notre intérêt à tous. Concernant le champ d'action 8 et la demande que le Bourgeon ne soit pas retiré des mains des agriculteurs mais que les partenariats continuent comme

jusqu'à présent, il recommande de ne pas supprimer ce point. Le Bourgeon s'oriente vers la filière de création de valeur ajoutée.

Thomas Herwig, Bio Jura, pense que la peur n'est pas bonne conseillère. Il peut bien s'accommoder de la première phrase. Mais des deux autres? Nous avons connu une croissance fulgurante. Il est très important que la transformation et le commerce soient intégrés. Son rêve est qu'avec Avanti 2025, des structures soient mises en place avec le commerce, avec l'ensemble de la filière et que nous puissions ensuite dire ce dont nous avons besoin et être ainsi leader sur l'ensemble du marché agricole. La suppression des deux dernières phrases rendrait cela impossible.

Ruedi Voegele, Bio Zürich und Schaffhausen dit qu'il est d'accord avec Thomas Herwig. Une voie vers un avenir avec les preneurs de licences doit être étudiée et il faut s'y mettre maintenant.

Niklaus Iten, président GI Bio, dit qu'il souhaiterait enlever cette peur des preneurs de licences. Nous devons discuter ensemble. Le GI Bio a été fondé il y a deux ans. Il organise la transformation de produits bio, la logistique, le commerce des matières premières jusqu'au commerce de détail, du champ au consommateur. Pourquoi le GI Bio est-il nécessaire? Il n'existait pas d'organisation regroupant tous les transformateurs bio. Mais elle est tout aussi judicieuse que l'organisation de producteurs Bio Suisse, d'autant que d'autres institutions ont besoin d'un point de contact. Le GI englobe toutes les branches. Notre objectif est davantage de bio mais pas aux frais de la qualité. Pourquoi? Le plus grand défi de l'humanité est, comme l'a déjà mentionné Daniel Bärtschi, le changement climatique lié aux problèmes de ressources et de durabilité. Le bio y donne de bonnes réponses. Mais davantage de bio n'est possible que si nous prenons en compte l'ensemble de la filière de création de valeur ajoutée. Si les preneurs de licences sont aussi intégrés dans Bio Suisse et sont écoutés, cela servira cet objectif et sera aussi utile aux producteurs, car une grande partie de leur production est transformée. Il faut tenir compte de toute la filière de création de valeur ajoutée. Personne ne doit avoir peur. Nous travaillons tous pour atteindre le même objectif.

Herbert Schär, Bio Ostschweiz, cite Regina Fuhrer: «Chaque hectare qui est reconverti en bio en vaut la peine.» C'est également positif pour les consommateurs. Ils doivent aussi être intégrés. Thème initiative sur les pesticides: si elle est acceptée, qui achètera encore nos produits bio? Le consommateur se décide contre les pesticides mais comment est son comportement d'achat? C'est là que nous devons agir.

Frank Siffert, Bio-Vaud, est du même avis qu'Herbert Schär. Nous avons déjà dit à Daniel Bärtschi que nous étions d'accord d'intégrer les preneurs de licences pour autant que les consommateurs obtiennent les mêmes droits de votes que les preneurs de licences. Nous sommes obligés de travailler avec les preneurs de licences. Ce qui est déjà le cas, la Coop est déjà suffisamment présente. Les petits sont moins visibles. Il souhaite une proposition sur la façon d'intégrer les petits preneurs de licences pour qu'ils puissent communiquer entre eux et avec Bio Suisse. Il voudrait pouvoir discuter de cela. Bio Suisse doit maintenant prouver qu'elle parvient à constituer un pool qui regroupe les preneurs de licences. Si nous voulons rester entre nous, décider de notre production, alors ni les consommateurs ni les preneurs de licences ne doivent être impliqués dans le processus décisionnel. Pour que les preneurs de licences puissent faire entendre leur voix, il faudrait créer des commissions avec lesquelles nous pouvons collaborer, qui nous conseillent mais sans avoir de droit de vote.

Ruedi Berli, Bio Genève, dit qu'il ne s'agit pas de peurs mais d'intérêts. Les intérêts des acheteurs ne sont pas identiques à ceux des consommateurs. En tant que producteurs, nous avons besoin d'une défense professionnelle. Les commerçants et les transformateurs sont nos partenaires mais ils n'ont pas les mêmes intérêts. L'intégration du commerce et de la transformation est importante en tant qu'objectif à long terme. Mais en tant que membres? Quels droits seraient liés à l'affiliation? Ces questions fondamentales doivent être clarifiées. Le texte, comme il est formulé ici, ne peut pas être accepté.

Urs Brändli répond que le seul changement, si nous acceptons les objectifs à long terme aujourd'hui, est que nous allons davantage réfléchir à l'implication accrue des preneurs de licences et des transformateurs. Si nous votons non, alors nous ne nous pencherons plus sur le sujet jusqu'en 2025. Il ne s'agit pas

d'un vote sur le Cahier des charges, mais de décider si nous voulons continuer à travailler dans cette direction.

Maurus Gerber, Bergheimat, souhaite clarifier que l'implication des preneurs de licences est importante, ainsi que celle des consommateurs, mais la question d'une affiliation à la Fédération est d'un tout autre niveau.

Claude-Alain Gebhard, Progana, précise que leur texte devrait être le suivant: «La part de marché des produits conformes aux normes Bio Suisse au marché des denrées alimentaires suisse atteint au minimum 15 %. La dernière partie avec les trois quarts peut être supprimée. La motion est modifiée et soumise au vote sous cette forme.

Vote

Motion d'amendement de Progana du 07.11.2017

? Qui accepte la motion modifiée de Progana (parts de marché et parts indigènes)?

☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{pas d'opposition}**

? Abstentions? ☞ **{quelques abstentions}**

⇒ **Les objectifs à long terme sont modifiés conformément à la motion.**

Motion d'amendement des Bärner Bio Bure du 08.11.2017

Qui accepte la motion des Bärner Bio Bure (évaluation de la durabilité)? ☞ **{forte majorité}**

? Oppositions: Qui refuse la motion? ☞ **{quelques oppositions}**

? Abstentions? ☞ **{quelques abstentions}**

⇒ **La motion est acceptée. Le mot «tous» est supprimé.**

Motion d'amendement de Bergheimat du 14.11.2017

Qui accepte la motion de Bergheimat (ajouter pas de croissance quantitative au dépend de la qualité)? ☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{pas d'opposition}**

? Abstentions? ☞ **{quelques abstentions}**

⇒ **La motion est nettement acceptée et le document est modifié en conséquence.**

Motion d'amendement de Bergheimat du 14.11.2017 Champ d'action 8: les deux points

Qui accepte la motion de Bergheimat (biffer preneurs de licences)? ☞ **{quelques voix}**

? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{forte majorité}**

⇒ **La motion est clairement refusée.**

Vote final sur les objectifs à long terme 2015 adaptés selon les modifications votées auparavant

? Qui accepte les objectifs à long terme 2025? ☞ **{forte majorité}**

? Qui refuse ces objectifs? ☞ **{pas d'opposition}**

? Abstentions? ☞ **{quelques abstentions}**

⇒ **Les objectifs à long terme 2025 sont acceptés à une forte majorité.**

La pétition de Bio Genève est repoussée à la suite de la pause de midi.

Remise du Grand Prix Bio Suisse (pause de midi)

Fritz Schneider, président du jury, rend les hommages: 18 projets ont été soumis et examinés. Entre ceux qui ont été retenus pour le choix final, le jury a décerné le premier prix à RegioFair Agrovision Zentralschweiz AG. Le prix est remis à Andi Lieberherr et à Andi Röllli. Avec RegioFair, la marque propre de Burgrain, Agrovision propose aux paysans bio de Suisse centrale une plate-forme de commercialisation importante au Burgrain. Elle vend ses propres produits et définit les exigences que les produits doivent remplir. Andi Lieberherr remercie Bio Suisse pour le prix et présente le Burgrain en mots et en images impressionnants (marché bio, boulangerie, fromagerie, place de jeu pour les enfants, restaurant).

Urs Brändli recommande chaudement aux personnes présentes de visiter Agrovision et encourage à reproduire ce projet couronné de succès dans d'autres régions.

Pétition de Bio Genève «Vins d'outre-mer»

Urs Brändli prie Rudi Berli, Bio Genève, de présenter la pétition «Vins d'outre-mer» de Bio Genève. Rudi explique que la Commission de la qualité a autorisé l'importation de vins d'Argentine en août étant donné que le bilan écologique est positif et qu'il existe une demande des consommateurs. C'est une justification douteuse. Ni le bilan écologique ni les conditions sociales ni la durabilité ne sont corrects. Suite à cette autorisation, Bio Genève a lancé une pétition auprès des viticulteurs bio. Cette pétition demande à l'Assemblée des délégués du 15 novembre 2017 d'exiger de la direction de Bio Suisse de retirer l'autorisation d'importation de vins argentins. Elle demande également que toute décision, reposant sur une dérogation à une de nos règles fondamentales, soit soumise à l'Assemblée des délégués.

Urs Brändli: «Nous prenons note de la pétition. Ce n'est pas le souhait de la Commission de la qualité d'autoriser à l'avenir tout et n'importe quel produit d'outre-mer. Urs Brändli propose de mettre ce dossier à l'ordre du jour de l'AD du printemps. La stratégie d'importation est actuellement remaniée. Si elle devait déjà être prête au printemps, le thème y trouverait une place idéale mais l'importation de vins d'outre-mer y sera de toute manière traitée. Une discussion s'impose, déjà lors de la Conférence des présidents en mars. Il y aurait également la possibilité de déposer une motion. La Coop est également intéressée à ce que cette discussion soit menée. Elle dit qu'il n'y a pas suffisamment de vins suisses à disposition. La Coop invitera en mars à une journée professionnelle sur les vins bio en Suisse romande afin de bien traiter le sujet. Chaque groupement devrait y être représenté.

L'AD ne peut pas voter sur un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Est-ce que cette façon de procéder convient à Bio Genève?

Rudi Berli, Bio Genève, répond qu'une motion suivra avec certitude.

Urs Brändli le remercie pour son accord. Toutes les organisations membres savent ainsi déjà que Bio Suisse souhaite également veiller à davantage de transparence dans ce domaine. Au printemps, l'AD décidera donc ce qui sera de vigueur à partir d'avril 2018.

2.2 Instauration d'une instance de recours indépendante (inclusion dans les Statuts et adoption du règlement)

Urs Brändli explique que le Comité souhaite instaurer une instance de recours indépendante (IRI), qui statuera dorénavant sur les recours des producteurs et des preneurs de licences contre les décisions d'application. Ce nouvel organe sera directement subordonné à AD et indépendant de la direction stratégique et opérationnelle de la Fédération. L'objectif est une séparation claire des pouvoirs, ce qui doit contribuer à maintenir un niveau de crédibilité élevé. Les recours pourront porter sur des décisions d'application du secrétariat et des différents organes. La compétence incombait jusqu'à présent à la Commission de la qualité selon les statuts. Une modification de ces derniers est donc nécessaire. Le nouvel organe sera composé de trois membres indépendants ainsi que de deux membres remplaçants. «Les membres doivent disposer globalement de connaissances spécialisées établies et d'expérience en

agriculture biologique et dans le commerce et la commercialisation de produits bio», est-il écrit dans le règlement qui est soumis au vote aujourd'hui. L'élection se déroulera lors de l'AD du printemps.

René Güntert, Bio Valais, demande si l'IRI aura la possibilité de ne pas octroyer le Bourgeon aux vins argentins ou de le leur retirer?

Christian Butscher, Comité, est de l'avis que l'IRI ne peut pas intervenir au niveau de l'interprétation du CDC, cette compétence incombe à la Commission de la qualité ou aux groupes d'experts. Elle peut seulement relever les erreurs de procédures concernant des décisions d'application (comme la CG peut relever des erreurs de procédure par rapport aux statuts ou autres documents de réglementation).

Urs Brändli précise que des décisions comme l'importation de vins d'outre-mer peuvent être contestées par l'AD. Les décisions qui concernent l'IRI ne viennent pas devant l'AD, car elles relèvent d'une certaine confidentialité.

Votes

Modification des statuts (majorité de deux tiers nécessaire)

- ? Qui accepte la modification des statuts conformément à la motion du Comité? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la modification des statuts? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions? ☞ **{pas d'abstention}**

Adoption du règlement de l'IRI (majorité simple)

- ? Qui accepte le règlement de l'IRI conformément à la motion du Comité? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse ce règlement? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions? ☞ **{une abstention}**

⇒ **La modification des statuts ainsi que le règlement sont acceptés par une forte majorité.**

Urs Brändli précise que l'élection des cinq membres de l'IRI aura lieu en avril 2018. Les mandats seront publiés dans le Bioactualités. Les personnes intéressées et répondant aux exigences du règlement sont priées de s'annoncer. Leurs données seront annexées à l'envoi de l'AD du printemps.

3 Élections

3.1 Élections de l'organe de révision

Monika Rytz, Comité: «L'art. 31 des statuts stipule que les délégués doivent élire chaque année une fiduciaire ou une société de révision indépendante et reconnue pour vérifier la comptabilité de Bio Suisse. Le Comité recommande d'élire pour la seconde fois la société Siegenthaler Revision AG de Köniz, représenté par son propriétaire M. Paul Siegenthaler, lequel a des diplômes d'expert-comptable, de comptable et d'expert en révision. Vous trouverez des informations sur la société sous www.siegenthaler-treuhand.ch.

Vote

- ? Qui élit la société Siegenthaler Revision AG de Köniz comme organe de révision pour l'année 2018? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse cette élection? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions? ☞ **{pas d'abstention}**

⇒ **La société Siegenthaler Revision AG vérifiera en 2018 la comptabilité 2017.**

4 Informations

4.1 Propositions d'amélioration de la durabilité des fermes Bourgeon – mise en œuvre de la motion de Bergheimat

Daniel Bärtschi: «Le rapport sur le projet d'analyse de durabilité sera disponible début 2018. Pour la première fois, nous disposons de bases statistiques consolidées. Les lacunes dans les objectifs, c'est-à-dire là où nous voulons encore nous améliorer, sont rendus visibles. Il s'agit maintenant de définir des mesures et d'orienter le processus règlementaire en conséquence. En la matière, Bio Suisse est mondialement de loin la plus progressiste. Nous avons un système qui est accepté par nos partenaires commerciaux – et nous ne sommes pas obligés d'en reprendre un de quelqu'un d'autre.

La durabilité des fermes est encouragée par la motivation et un conseil correspondant, p.ex. par le projet ProBétail ou la Journée du bétail bovin bio qui aura lieu le 12.06.2018 au Burgrain. La stratégie de durabilité est en cours d'élaboration. Le Comité en statuera début 2018. Bergheimat se dit satisfaite de cette procédure.

4.2 Cahier des charges: alimentation des ruminants

Christian Butscher informe de manière détaillée. Lors de l'AD du printemps 2017, nous vous avons informés des résultats obtenus par le groupe de travail Alimentation des ruminants institué par le Comité et une proposition concrète de modification du CDC vous a été présentée (au moins 80 % de fourrage de sa propre ferme, limitation des concentrés énergétiques à 5 % et interdiction complète des concentrés protéiques). Les discussions ultérieures avec la base (p.ex. lors de visites d'étables) et avec des organes de Bio Suisse ont apporté d'autres propositions. Le Comité a évalué les faits, les chances et les risques et présente maintenant une proposition de compromis. Dorénavant, il sera exigé un minimum de 90 % de fourrages Bourgeon suisses par exploitation et à partir du 01.01.2025, la proportion maximale de concentrés sera limitée à 5 % sans interdire les composants protéiques. Aujourd'hui, il s'agit d'une information. La décision sera prise lors de l'AD du printemps 2018.

David Perreten, Bärner Bio Bure, dit qu'ils sont très satisfaits de la nouvelle proposition. Il suggère d'encourager en plus les fourrages de sa propre ferme, en particulier sa propre production herbagère. Pour les fermes de montagne, c'est parfois difficile d'affourager les animaux selon leurs besoins en raison de la proportion élevée de surfaces de promotion de la biodiversité. Il y a respect des besoins et respect des espèces. Les fermes qui renoncent aux concentrés et aux aliments de l'extérieur tiennent souvent leurs animaux un peu à la limite. Il souhaiterait récompenser les fermes qui affouragent principalement des herbages de leur ferme et laisser leur proportion de concentrés à 10 %.

Urs Brändli demande si quelqu'un de Bio Jura souhaite développer leur contribution à la discussion? Ce n'est pas le cas. Maintenant, il est encore possible de discuter. Au printemps, il faudra voter un règlement. Urs Brändli est obligé de laisser ouvert si des modifications seront encore faites pendant l'hiver.

Christoph Meili, Biofarm, soulève que dans la proposition du groupe de travail, l'application du nouveau règlement est prévu pour 2025. Selon ses connaissances, la Confédération a, en relation avec la PLVH, attribué les sous-produits de minoterie au fourrages grossiers, ce qui est absolument nécessaire vu les problèmes d'écoulement de ces produits dans le secteur bio. Cela doit être appliqué rapidement, pas seulement en 2025, et nécessite un paragraphe séparé.

Ruedi Voegele, Bio Zürich und Schaffhausen, dit que son souhait va dans le même sens. La définition du fourrage de base à l'art. 4.2.1.2 ne correspond à la définition PLVH du fourrage de base. Il ne faut pas que ce soit possible qu'un producteur bio remplisse les exigences du CDC en matière de fourrage de base mais que selon la liste des fourrages de base PLVH, il ne remplisse par les conditions PLVH et par conséquent pas le CDC de Bio Suisse qui prescrit la PLVH. Autrement, il y aura des problèmes avec le contrôle.

Urs Brändli: «Ce n'est pas le programme PLVH de la Confédération qui est contraignant dans le CDC. Nous avons défini la PLVH par une proportion d'herbages de 75 % en plaine et de 85% en zone de

montagne parce que nous comptons également avec des changements dans le programme étatique. Un modèle à deux niveaux est aussi en discussion. Pour nous, la PLVH est valable telle qu'écrite dans notre CDC et elle sera valable pour toutes les fermes à partir du 01.01.2018.»

Thomas Herwig, Bio Jura, précise par rapport à la prise de position écrite de Bio Jura: «Nous avons constaté lors de notre AG, que les producteurs n'ont pas compris ce qu'était la vache 2025. La raison de notre lettre était d'avoir un objectif principal clair.»

Jean-Francois Hayoz, Bio Fribourg, dit que nous parlons toujours de la vache bio idéale. Nous avons déjà beaucoup fait pour avoir une vache qui s'approche de l'idéal en matière de production laitière. En 2016, les fourrages étaient de moindre qualité, du moins dans sa région, ce qui s'est répercuté sur la production laitière. Il demande donc que les 10 % de concentrés soient maintenus.

Herbert Schär, Bio Ostschweiz, précise qu'un des thèmes principaux était de réduire ou de supprimer le soja et autres fourrages semblable de l'alimentation des ruminants, ce qui n'est pas atteint. Avec les aliments énergétiques, il faut davantage de poids pour produire la même quantité de lait. L'affouragement de soja produit le double de lait par kilogramme d'aliments. Pour eux, c'est une comparaison sujette à caution et il faudrait différencier cela.

Gaby Denoth, Bio Grischun, dit que la formulation «fourrages Bourgeon suisse» lui plaît beaucoup. Elle cite un exemple de collaboration entre fermes, l'échange de fourrages, lequel est judicieux et durable.

Urs Brändli la remercie d'avoir mentionné la collaboration entre fermes. La commission de labellisation agricole avait également objecté que 80 % de fourrages de sa propre ferme entraînerait bon nombre d'autorisations exceptionnelles, c'est pourquoi la nouvelle proposition se concentre sur le fourrage suisse.

Thomas Pfister, Bio Zug, propose de fixer 100 % de fourrages Bourgeon suisses. Il s'agit d'une seule modification de la réglementation, les 10 % et le reste peuvent rester tels quels. La communication serait facilitée et nous serions l'unique organisation à produire du lait 100 % suisse. Cette unique modification du CDC permettrait aussi de décharger le domaine des grandes cultures suisse, où nous craignons des surfaces trop importantes.

Urs Brändli salue cette proposition constructive. Le soja fourrager devrait davantage être encouragé et cultivé. La demande augmenterait avec certitude. Il demande de continuer à discuter du sujet dans les régions et remercie pour les contributions.

4.3 Réforme de la structure des commissions

A été traitée sous 1.3.

4.4 Rapport sur les affaires politiques

Martin Bossard parle des affaires politiques en cours. La Vue d'ensemble du Conseil fédéral et plusieurs initiatives font actuellement des propositions sur la voie que l'agriculture et la filière alimentaire suisses devraient emprunter pour un horizon temporel de 2022 à 2030, voire au-delà. Le Comité de Bio Suisse va se pencher intensivement sur la Vue d'ensemble lors d'une de ses prochaines séances, définir les lignes directrices pour la consultation en automne 2018 et pour le lobbying en tenant également compte d'Avanti 2025, de la stratégie politique et de la stratégie de durabilité.

On peut déjà retenir que:

1. la Vue d'ensemble du Conseil fédéral constitue une base de discussion importante avec une vaste analyse;
2. des solutions doivent être trouvées ensemble, par la discussion avec les concernés. Il n'est pas dans les habitudes de Bio Suisse de refuser la discussion.

3. pour de nouvelles étapes d'ouverture, le Conseil fédéral doit démontrer concrètement, quelles conditions il met en place pour que les relations commerciales recherchées contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire. C'est ce qu'exige le nouvel article sur la sécurité alimentaire adopté en septembre.

Martin Bossard présente l'état actuel des initiatives. Il fait remarquer que l'AD peut naturellement décider du mot d'ordre pour chaque initiative si la motion correspondante est déposée.

- Le contre-projet sur la sécurité alimentaire a été adopté le 24.09.2017 par 78,7 % des votants.
- Fair-Food: certains points parlent en faveur de l'initiative, d'autres moins. Voilà pourquoi le Comité a décidé de laisser la liberté de vote.
- Souveraineté alimentaire: il n'est plus certain que la commission parlementaire compétente travaille encore à un contre-projet. Le Comité recommande de voter non à l'initiative, car de nombreuses exigences sont déjà remplies et le contenu ne correspond pas à la politique actuelle de Bio Suisse. L'agriculture biologique n'est du reste pas mentionnée dans l'initiative. Le domaine des manipulations génétiques n'est également pas formulé clairement.
- Vaches à cornes: la liberté de vote proposée lors de la Conférence des présidents a provoqué des réactions, c'est pourquoi le Comité recommande de voter Oui.
- Eau potable, Suisse sans pesticides: l'effet de ces deux initiatives sur l'agriculture biologique n'est pas encore clair, p.ex. par rapport à la définition des pesticides. Bio Suisse ne pourra se positionner qu'après le débat politique. Mais il faut suivre les deux initiatives et participer à l'amélioration du plan d'action.

Franz Steiner, CLI, dit que si l'initiative ne précise pas pesticides chimiques de synthèse, nous avons, nous aussi, un problème.

Martin Bossard répond qu'il est uniquement question de pesticides sans définir lesquels, ce qui provoque actuellement des débats. Dans l'initiative «Sans pesticides de synthèse» de Future 3, il est explicitement question des pesticides de synthèse. L'initiative Eau potable a suscité des discussions pour savoir si elle visait également plusieurs produits bio. Des débats avec les initiateurs sont encore prévus.

Dieter Scheibler, Bio Aargau, pense qu'il est très dangereux pour les paysans bio de se prononcer en faveur d'une de ces initiatives. Il espère que le Comité exprimera son opinion en se positionnant contre ces initiatives. Le plus grand problème serait un contre-projet. Pour le moment, les projets n'ont probablement pas de grandes chances de passer.

Ruedi Berli, Bio Genève, pense qu'il y a un malentendu concernant l'initiative sur la souveraineté alimentaire. Il est membre du comité d'initiative et sait donc bien de quoi il en retourne. Il ne s'agit pas d'une réglementation du marché ou des prix de l'offre par la Confédération mais de la création de conditions cadres afin que les acteurs du marché puissent eux-mêmes adapter l'offre à la demande et que la Confédération encourage les organisations de producteurs qui peuvent négocier des prix équitables. En outre, aucune augmentation des paiements directs n'est prévue.

Tanja Widmer, Bioforum, dit que la souveraineté alimentaire, telle que présentée, n'est pas facile à expliquer et n'est pas un sujet simple. L'initiative Vaches avec cornes est plus facile à expliquer, c'est pourquoi elle est soutenue. La souveraineté alimentaire est beaucoup plus complexe et il faut réfléchir aux conséquences. Le fait que Bio Suisse et la souveraineté alimentaire ne soient pas plus proches la dérange. Pour elle, c'est comme si on disait non parce que c'est trop compliqué. La façon dont les deux initiatives ont été présentées ne lui a pas plu.

Martin Bossard signale le peu de temps qui lui est alloué et demande de lui faire confiance. Le résumé présenté dans ce bref laps de temps a été préparé sérieusement.

Urs Brändli précise que les différents thèmes ont été discutés au Comité afin de pouvoir communiquer rapidement les mots d'ordre décidés aux délégués et aux organisations membres. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec la position du Comité, il est possible de déposer une motion pour la prochaine AD et l'initiative y sera traitée. Le bon moment est différent selon le thème. Même si on peut parfois avoir

l'impression que le Comité souhaite se déresponsabiliser, la composition large du Comité et les avis divergents sont souvent à l'origine de la liberté de vote.

Christian Butscher, Comité, aimerait relever qu'un projet politique peut se retourner très vite contre nous, comme une initiative Eau potable ou Suisse sans pesticides qui peut être retournée contre l'agriculture biologique. Concernant la souveraineté alimentaire, d'un côté, il n'est pas certain que l'initiative soit cohérente avec la politique agricole actuelle de la Confédération. Ce n'est sûrement pas la bonne voie de relancer des guerres de tranchés dans cette direction. Deuxième point, s'il y a quelqu'un qui comprend quelque chose aux OGM chez Bio Suisse alors il s'agit bien de Martin Bossard et s'il soulève qu'il y a une formulation incorrecte par rapport à l'absence d'OGM, ce n'est pas pour rien. Le diable se cache dans les détails, dans ce cas dans l'élaboration de l'ordonnance. Ouvrir la porte aux OGM ne peut pas être pris à la légère.

Peter Hofer, Bärner Bio Bure, a une question sur les 13 objectifs écologiques de la Confédération qui n'ont pas été atteints. Où se situent les paysans bio? Est-ce que nous, paysans bio, avons aussi des problèmes à atteindre ces objectifs?

Martin Bossard répond qu'il n'y a pas d'objectifs spécifiques pour les fermes individuelles. Il n'est donc pas possible de savoir qui a fourni quelle contribution. Il n'existe que des chiffres globaux (p.ex. les quantités d'engrais azotés). L'ensemble de l'agriculture n'a pas atteint ses objectifs. Les valeurs mesurées concernent l'agriculture dans son ensemble. La biodiversité continue à s'appauvrir.

Urs Brändli remercie pour ces différentes contributions. Nous travaillons aujourd'hui déjà intensivement à convaincre davantage de consommateurs à consommer nos produits bio. Le film, que nous allons vous présenter brièvement, «Brosse à vaches», est une façon de le faire.

Jürg Schenkel informe de l'énorme succès médiatique du film et des coûts bas en comparaison au résultat. En résumé: c'est une activité avec une grande composante sympathie, qui a atteint les consommateurs au niveau mental et émotionnel et a conduit à la fidélisation des consommateurs, ce qui est la chose la plus importante qu'on puisse faire en marketing. La vidéo est présentée. Urs Brändli remercie pour cette très bonne initiative.

4.5 Conférence de Thomas Anken

Urs Brändli accueille Thomas Anken, d'Agroscope Tänikon, lequel remercie à son tour pour l'invitation. Il souhaite montrer ce qu'est le smart farming, ce qui fonctionne déjà et ce qui ne fonctionne pas encore. Nous vivons de grands changements au sein de la société, lesquels ne s'arrêteront pas aux systèmes de production. Les premiers systèmes de guidage automatique sont déjà utilisés et leurs coûts ont fortement diminués. C'est une technologie qui a du potentiel. Comment utiliser les systèmes de guidages en Suisse?

Thomas Anken présente des exemples. En Allemagne, des systèmes qui mesurent à l'aide de senseurs les caractéristiques d'un peuplement et qui guident l'épandage d'engrais sont déjà très répandus. On trouve une technologie semblable en France. Une carte des épandages est établie sur la base de photos-satellite et les besoins en engrais sont déterminés. La technique est utilisée en l'agriculture conventionnelle. Mais elle existe aussi pour le bio. La même technologie peut être installée sur un épandeur à lisier. Il s'agit encore de musique d'avenir car la technique doit encore être améliorée et elle est très coûteuse. Le domaine des machines connaît aussi d'importants changements. Des moissonneuses-batteuses autorégulatrices et communiquant entre elles (télémétrie) connaissent beaucoup de succès en Russie. Elles n'ont pas forcément une grande importance pour la Suisse. Les drones vont arriver pour la protection phytosanitaires, surtout en viticulture. Les sarcleuses ont connu beaucoup de changements (pilotage par caméra ou ultrasons). Les techniques sont actuellement encore coûteuses mais elles vont s'installer. Beaucoup de travail est réalisé dans le domaine de la lutte contre les mauvaises herbes, p.ex. contre les rumex. Le problème est de reconnaître les plantes, mais des systèmes à auto-apprentissage deviennent utilisables. Des applications Cloud, p.ex. pour l'irrigation sont déjà utilisées aujourd'hui et elles ont un avenir prometteur. Des systèmes de pronostics pour les maladies ou les ravageurs sont déjà disponibles pour le PC, mais devraient à l'avenir être gérés directement avec le smartphone. Le robot de traite s'est établi en Suisse. L'affouragement automatique du bétail laitier est aussi déjà la norme. Les distributeurs automatiques de

fourrages grossiers vont suivre. Agroscope a développé un bracelet nasal pour le monitoring des vaches. Il se trouve encore au stade initial. Un système pour améliorer la gestion des pâturages a été développé en Irlande; il fonctionne très bien. D'autres thèmes sont le remplacement des cloches par un GPS et la documentation automatique obligatoire, qui va arriver avec certitude.

À Tänikon, la Swiss Future Farm sert à tester ce genre de système afin de pouvoir transmettre les résultats. Il existe encore de grandes lacunes au niveau des senseurs. Les interrelations agronomiques, l'analyse des données, les modèles pour améliorer les pronostics et relier des sources de données manquent encore en grande partie. Où ce chemin nous mènera-t-il? Même si le smartphone s'est déjà imposé comme outil de travail important, il ne faut pas oublier que «l'agriculteur cultive les terres et non les données!» Mais l'agriculture biologique connaîtra également d'importantes mutations. Cette évolution n'est pas une menace mais une opportunité.

Urs Brändli remercie Thomas Anken pour sa conférence passionnante. De nombreuses possibilités s'offrent à nous, restons ouverts même à des choses un peu folles. Y a-t-il des questions?

Martin Bossard demande où se situe la Suisse dans la comparaison internationale.

Thomas Anken répond que les USA sont certainement leader du marché. Nous exploitons des niches. L'avenir montrera comment les start-ups telles qu'Eco Robotics pourront s'imposer.

Urs Brändli pense que l'agriculture biologique pourra en profiter dans divers domaines. Mais nous ne devons pas oublier que nos collègues conventionnels feront un énorme pas avec l'utilisation ciblée d'intrants ou de pesticides et qu'ils deviendront plus durables. Cela signifie que la différence avec nos plus-values ne sera plus aussi grande. L'ensemble de l'agriculture deviendra plus durable si les possibilités mécaniques sont vraiment bonnes. Mais nous devons aussi être conscients que ce n'est pas seulement l'agriculture qui doit changer mais également le comportement des consommateurs. Il existe encore bien d'autres thèmes tels que la traçabilité et la transparence qui pourraient être abordées dans un prochain exposé. Il remercie le conférencier.

Urs Brändli remercie tout particulièrement Heinz Blumentahl, qui a participé pendant plus de vingt ans à la traduction simultanée de l'AD et qui est aujourd'hui pour la dernière fois avec nous.

Un grand merci également à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation, aux collègues du Comité, au Directeur Daniel Bärtschi et à tous ceux qui s'engagent pour Bio Suisse.

Bâle, le 30 novembre 2017



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Ursula Salathé Christ
Coordination de la Fédération